

Plus qu'un Service de Santé au Travail,
le Gims est un partenaire engagé à vos cotés.



I SOMMAIRE

Notre mission, conduire des actions de Santé au Travail dans le but de préserver la santé physique et mentale du chef d'entreprise et des salariés tout au long de leurs parcours professionnels.

P1
Qui sommes nous ?



P2
Notre rôle



P3
Adhésion au Gims



P4/5
Notre offre de services



P6/7
Votre collaboration est indispensable

P8/9
Ensemble, améliorons la qualité de vie dans l'espace professionnel



Qui sommes nous ?

Le GIMS, Groupement Interprofessionnel Médico-Social, accompagne 16 000 entreprises et leurs 160 000 salariés dans les Bouches-du-Rhône.

Le Gims est organisé en association loi 1901, conformément à la loi, et placé sous le contrôle des Services du Ministère du Travail.

LE GIMS EST MEMBRE DE PRESANSE Association nationale des Services de Santé au Travail Interentreprises

En région Sud-Corse, Presanse est une plateforme collaborative qui réunit 16 services de Santé au Travail pour la mise en commun des compétences et l'harmonisation des pratiques professionnelles. Ce portail doit permettre aux chefs d'entreprise et aux salariés de s'approprier la démarche de prévention, d'améliorer leur connaissance des SSTI et des services proposés pour la maîtrise des risques professionnels.

www.presanse-pacacorse.org

ENGAGÉ DANS UNE DÉMARCHÉ DE PROGRÈS EN SANTÉ AU TRAVAIL

Construite à partir de l'identification des besoins de vos entreprises et la recherche de la satisfaction de nos adhérents, elle est fondée sur une démarche d'amélioration continue, l'échange et la mutualisation des bonnes pratiques.

Elle aboutit à une reconnaissance incarnée par le label AMEXIST. Aujourd'hui labellisé **AMEXISTIII**, cette reconnaissance AFAQ-AFNOR a fait du GIMS le **1^{er} Service de Santé au Travail labellisé dans les Bouches-du-Rhône** et le 15^{ème} certifié sur les 240 Services de Santé au Travail en France.

Le GIMS est engagé dans une politique de développement durable.

GOVERNANCE

L'association est obligatoirement organisée et financée par les employeurs et deux instances bénévoles ont en charge son contrôle :

- **Un conseil d'administration** composé de :
50% de représentants des salariés d'entreprises adhérentes désignés par les syndicats
50% de représentants patronaux adhérents du GIMS élus par l'assemblée générale.
- **Une commission de contrôle** composée pour :
1/3 de représentants patronaux,
2/3 de représentants syndicaux (salariés d'entreprises adhérentes).

Déclaré à la CNIL, le GIMS met en œuvre une politique de protection des données personnelles pour la collecte, l'exploitation et la conservation des données à caractère personnel, dont des données de santé.





Notre rôle auprès des entreprises

Développer la prévention primaire, favoriser l'action collective et agir sur les risques professionnels prioritaires. La médecine du travail est exclusivement préventive.

NOS 4 GRANDES MISSIONS

Prévention

Conduire des actions en entreprise

pour contribuer à préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.

Surveillance

Assurer la surveillance de l'état de santé des salariés

en fonction :

- Des risques concernant leur santé au travail,
- De leur sécurité et celle des tiers,
- Des expositions aux facteurs de risques professionnels,
- De leur âge.

Conseil

Conseiller les employeurs, les salariés et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires

afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir ou de réduire la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi.

Traçabilité et veille sanitaire

Participer au suivi et contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

LA SANTÉ AU TRAVAIL, CLÉ DU MIEUX ÊTRE POUR VOTRE ENTREPRISE

La réorganisation induite par les réformes successives et les évolutions continues réalisées au GIMS afin de répondre au mieux aux besoins de nos adhérents, nous permettent de vous garantir une expertise. Cette expertise, vous êtes toujours plus nombreux à le constater, est un gage de réussite pour toute l'entreprise.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE L'EMPLOYEUR

Chaque employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la santé et la sécurité physique et mentale des salariés. Il doit mettre en place une politique de prévention et de maîtrise des risques professionnels adaptée à son entreprise et l'évaluer régulièrement.

Attention ! Le manquement à cette obligation a le caractère d'une faute inexcusable (lorsque l'employeur a conscience du danger auquel son salarié est exposé et n'a pris aucune mesure pour l'en préserver). En cas de dommage causé à un salarié ou en cas d'infraction, sa responsabilité civile et pénale peut être engagée (en cas de non-respect du code du travail et du code pénal).

L'adhésion à un Service de Santé au Travail est une obligation quel que soit le nombre de salariés. Article D4622-22 du code du travail.





Adhésion au Gims

**Grâce à la mutualisation des ressources,
chaque entreprise bénéficie de la même offre de service
quel que soit le nombre de ses salariés.**

ADHÉSION

En adhérant au GIMS, vous bénéficiez d'une réponse complète et conforme à la réglementation en matière de Santé au Travail quels que soient la taille de votre entreprise et le nombre de vos salariés.

Votre cotisation annuelle couvre l'ensemble des actions menées et conseillées par nos équipes pluridisciplinaires au bénéfice de votre entreprise et de vos salariés. Elle contribue à la mise en place d'une politique de prévention et de maîtrise des risques professionnels conformément à la législation.

Le montant de la cotisation à notre groupement est fonction du nombre des salariés. Il est recalculé annuellement sur la base de la déclaration de vos effectifs en fin d'année, sur votre espace adhérent www.gims4U.com.

QUI SONT NOS ADHÉRENTS ?

Des entreprises aux profils et aux activités professionnelles multiples.

Le GIMS a été créé en 1948 par des chefs d'entreprise de PME/TPE/TPI, des commerçants, des artisans... il est historiquement le Service de Médecine du Travail des structures à taille humaine qui ont toujours fait l'objet d'une attention particulière.

POUR NOUS, CHAQUE ENTREPRISE EST UNIQUE

Nous mettons à votre disposition nos 50 équipes pluridisciplinaires aux compétences complémentaires pour vous donner des réponses adaptées à votre activité professionnelle et à la taille de votre entreprise. Sous l'autorité du médecin du travail, elles répondent à l'ensemble de vos besoins en Santé au Travail.

AU PLUS PRÈS DES RÉALITÉS DU TERRAIN

Grâce à la répartition géographique de ses centres et à la diversité des entreprises adhérentes, tant par leur taille que par leurs activités professionnelles, le GIMS est en prise directe avec la réalité du terrain, au plus près des besoins des chefs d'entreprises et de leurs salariés.

SECTEUR DES BOUCHES-DU-RHÔNE

De Martigues à La Ciotat

Marseille, Aubagne, La Ciotat, Martigues, Marignane... la répartition de nos 10 centres médicaux nous permet de couvrir une grande partie des Bouches-du-Rhône et d'assurer une présence forte, au plus près des 16 000 entreprises que nous accompagnons.



Notre offre de services

Le médecin du travail anime et coordonne l'équipe pluridisciplinaire. Il est un collaborateur attentif, disponible et à votre écoute.

SUIVI EN SANTÉ AU TRAVAIL

Le Médecin du Travail qui vous est désigné par le GIMS est votre interlocuteur principal pour tout ce qui concerne la Santé au Travail de votre entreprise.

Il ordonne, coordonne et supervise toutes les actions menées par les équipes pluridisciplinaires ainsi que l'ensemble des services connexes, notamment :

Des actions en milieu de travail

pour des missions de diagnostics, d'accompagnements, de conseils et d'appuis.

Des conseils

sur les informations et les sensibilisations collectives qui sont organisées pour vos salariés et vous-même en fonction des risques repérés dans votre entreprise.

Le suivi individuel de l'état de santé de vos salariés

en fonction de la déclaration des risques professionnels liés à votre activité.

La création de votre fiche d'entreprise

premier repérage des risques professionnels qui vous aidera à établir votre Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

La création du Dossier en Santé au Travail

de votre entreprise.

La prise en charge médico-psycho-sociale

de vos salariés et leur information quant à leurs risques via les ordonnances de prévention.

Les comptes rendus

vous informent des résultats des interventions des équipes pluridisciplinaires.

L'accompagnement

pour le maintien dans l'emploi de vos salariés.

L'aide

à la mise en place du salarié compétent.

Pour tous ces points, n'hésitez pas à contacter votre Médecin du Travail.

INFORMATIONS RÉGULIÈRES

Le monde du travail évolue vite et vous informer régulièrement est essentiel (actualités administratives, légales et médico-techniques...).

Nous vous invitons donc à :

- Consulter régulièrement notre site.
- Prendre connaissance des mails que nous vous envoyons.
- Nous suivre sur FaceBook et LinkedIn.
- Lire nos brochures d'information et de conseils de prévention.
- Participer aux '**Rendez-vous de la prévention**' organisés pour vous (bases de la réglementation, évaluation de risques, prévention des addictions...).





Au GIMS, un épidémiologiste en Santé au Travail a pour mission d'optimiser le traitement de nos données pour mieux cibler les actions de prévention, favoriser leur partage avec les organisations adéquates et participer activement à la cellule de crise mise en place dans notre service en cas d'épidémie.

DES DISPOSITIFS ÉVOLUTIFS ET NOVATEURS

Le contexte de la pandémie de 2020 a largement contribué à accélérer les évolutions dans les pratiques en Santé au Travail. Au GIMS, nous avons rapidement mis en place de nouveaux outils qui nous ont permis de vous accompagner au mieux durant la crise de la COVID 19.

Les entretiens à distance avec certains membres de l'équipe pluridisciplinaire (médecin, psychologue, infirmière, assistante sociale...), les visio-conférences, sont autant de nouvelles pratiques qui ont prouvé leur efficacité et qui ont emporté votre adhésion et celle de vos salariés.

Nous sommes aujourd'hui en mesure de vous proposer l'utilisation de ces outils s'ils s'avèrent plus adaptés à vos besoins, sous le contrôle de votre Médecin du Travail et dans le cadre strict de la législation.

VEILLE SANITAIRE

La veille sanitaire est un objectif partagé par la Santé au Travail et la Santé Publique. La participation au suivi et à la traçabilité des expositions professionnelles ainsi qu'à la veille sanitaire est l'une des 4 grandes missions de la Santé au Travail.

Le GIMS collecte anonymement une très grande quantité de données à travers le suivi de santé de vos 160 000 salariés, données que nous analysons et qui permettront d'ajuster notre offre de service, d'enrichir les politiques nationales et régionales en Santé au Travail et Prévention des Risques tout en contribuant à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

EN CAS DE CRISE SANITAIRE

En raison de leur mission essentielle d'intérêt général de protection de la santé et de la sécurité des salariés, les Services de Santé au Travail doivent assurer la continuité de leurs activités en les adaptant en cas d'épidémie.

L'objectif est double

- 1- Protéger la santé et la sécurité des salariés et des chefs d'entreprise.
- 2- Garantir la continuité de la vie économique de la Nation, notamment en facilitant les embauches dans les secteurs stratégiques.

Le gouvernement et la DIRECCTE déterminent le cadre d'action des Services de Santé au Travail.

Renforcement de la mission de prévention

- **Diffusion des messages** de prévention à l'attention des employeurs et des salariés contre le risque de contagion via les 'fiches-prévention' adaptées par métier et émises par le Ministère du Travail.
- **Appui aux entreprises** pour définir et appliquer les mesures de prévention contre la contagion avec notamment un appui pour la révision de l'évaluation des risques pour les entreprises qui poursuivent ou adaptent leur activité.
- **Accompagnement des entreprises** amenées par la crise sanitaire à accroître ou à adapter leurs activités.





Votre collaboration est indispensable

Pour que nos équipes soient pleinement efficaces, vous devez vous acquitter d'un certain nombre de démarches.

SOYEZ ACTEUR DE VOTRE PRÉVENTION

Renseignez le nombre de vos salariés et les risques auxquels ils sont exposés dans leur activité professionnelle.

Lors de votre adhésion, en ligne sur votre espace adhérent ou en remplissant votre bulletin d'adhésion.

www.gims4u.com

Réalisez le Document Unique d'évaluation des risques professionnels (DU).

Un atelier Document Unique a été conçu par le GIMS pour vous aider à le rédiger. Plus de vingt ateliers sont organisés chaque année. Renseignements et inscriptions en ligne.

www.gims13.com

Déclarez vos salariés exposés à des risques particuliers

et cela, dès l'embauche. Le type et la périodicité du suivi individuel de vos salariés sont décidés par le médecin du travail et déterminés par vos déclarations :

- **Le Suivi Individuel Renforcé**

Pour les salariés exposés à des risques particuliers.

- **La Visite d'Information et de Prévention**

Pour les salariés non exposés à des risques particuliers.

Pensez à remettre les convocations

à chacun de vos salariés et à réclamer les avis d'aptitude et les attestations de suivi. Les salariés en conservent un exemplaire.

Veillez à ce que les salariés se rendent aux convocations de suivi individuel.

Attention ! C'est votre responsabilité qui est engagée lorsqu'un salarié ne répond pas aux convocations.

Prévenez le secrétariat au moins 48h à l'avance

si l'un de vos salariés est dans l'impossibilité de se rendre à sa convocation, un nouveau rendez-vous lui sera fixé. Chaque absence non signalée sera facturée.

Désignez votre salarié compétent

L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Affichez les informations obligatoires

Les coordonnées téléphoniques du médecin du travail, des secours et de l'inspection du travail.

Organisez les premiers secours

au sein de l'entreprise.





Prenez les mesures nécessaires

pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de vos salariés, y compris les travailleurs temporaires. Ces mesures comprennent :

- Des actions de prévention des risques professionnels.
- Des actions d'information et de formation.
- La mise en place d'une organisation et des moyens adaptés.

Attention ! Le manquement à cette obligation a le caractère d'une faute inexcusable (lorsque l'employeur a conscience du danger auquel son salarié est exposé et n'a pris aucune mesure pour l'en préserver).

En cas de non-respect du code du travail et du code pénal, la responsabilité civile et pénale du chef d'entreprise peut être engagée.

Communiquez à l'équipe pluridisciplinaires

l'ensemble des documents et rapports nécessaires à la réalisation de leurs missions.

Prenez en considération les propositions de l'équipe pluridisciplinaire

pour améliorer la prévention, la maîtrise de vos risques professionnels et le maintien dans l'emploi dans votre entreprise.

Participez aux Rendez-Vous de la Prévention

Créées par le GIMS pour vous, chefs d'entreprise, ces rencontres gratuites se déroulent tout au long de l'année.

Votre participation sera inscrite dans votre "Dossier Adhérent", preuve de votre engagement dans une démarche de prévention des risques. Renseignements et inscriptions en ligne.

www.gims13.com

Envoyez vos salariés aux actions d'information collectives et de sensibilisation

Conseillées par votre médecin du travail en fonction de vos risques.

Mettez à jour vos mouvements de personnel

Tout au long de l'année dans votre espace adhérent.

www.gims4U.com

La planification du suivi de vos salariés sera mieux organisée et plus rapide, le calcul de votre cotisation plus juste.

Soyez à jour de vos cotisations

Chaque début d'année vous recevez un bordereau de cotisation. Ce document doit être rempli et renvoyé avec le règlement correspondant au nombre de vos salariés.

Attention ! À défaut de paiement au bout de 6 mois après l'échéance la radiation peut être prononcée.

Pour chacun de ces points, nos équipes sont là pour vous informer, vous guider, vous conseiller.

Contactez les : www.gims13.com

Marseille	
Vieux Port	04 91 14 32 14
Joliette	04 89 85 11 10
Castellane 1	04 89 85 11 40
Castellane 2	04 89 85 11 30
Prado	04 89 85 11 50
La Valentine	04 89 85 11 60
Littoral	04 89 04 46 10
Aubagne	04 89 85 11 70
Cassis	04 89 85 11 70
La Ciotat	04 89 85 11 90
Martigues	04 89 85 10 80
Marignane	04 89 85 10 90





Ensemble, améliorons la qualité de vie dans l'espace professionnel

Dans un monde du travail en pleine mutation en raison des considérables enjeux économiques et humains, il est urgent que la qualité de vie au travail soit au cœur des préoccupations de chacun.

LES JEUNES ET LE TRAVAIL

La question des jeunes et du travail dans toutes ses dimensions constitue un enjeu majeur et lourd de conséquences pour notre avenir.

Une enquête de l'INRS de 2018 montre que la fréquence des accidents du travail chez les jeunes de moins de 25 ans est préoccupante (10% se blessent au travail) et prouve que recevoir un enseignement en Santé et Sécurité au Travail chez les jeunes entrant dans la vie professionnelle, divise ce risque par deux. La Région Sud est particulièrement concernée.

(Sources INSEE et CESER)

Une prévention primaire très en amont dans les Lycées d'Enseignement Professionnel (LEP) dans les Bouches-du-Rhône.

Le GIMS établit des conventions de partenariat avec les LEP afin d'apporter son expertise aux jeunes futurs actifs car si les compétences en Santé et Sécurité au Travail sont majoritairement enseignées dans les diplômes professionnels, l'approche reste globale, plus large que les risques liés au métier.

• Des conventions

En 2019, une première convention avec le Lycée d'Enseignement Professionnel Diderot à Marseille a été signée.

Nos Ingénieurs en Prévention des Risques Professionnels interviennent dans les différentes classes pour mobiliser les étudiants sur les risques particuliers liés à leur futur métier.

• Partage de connaissances en matière de Prévention des Risques Professionnels

Après "l'action garage" menée durant 3 ans auprès de 300 garages dans le cadre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens, le GIMS met ses Ingénieurs en Prévention des Risques Professionnels à la disposition des Lycées d'Enseignement Professionnel pour diffuser les bonnes pratiques. Ce dispositif sera renouvelé le cas échéant.

LA SANTÉ DES DIRIGEANTS

Garder les dirigeants en forme et les accompagner lorsqu'ils sont fragilisés par la maladie sont de véritables enjeux de société.

Ils sont les grands oubliés des Services de Santé au Travail. Le rapport de Madame Lecoq (2018) envisage de les intégrer dans le dispositif de prévention mais le GIMS a depuis plusieurs années mené une réflexion et développé des actions concrètes :

• Des dispositifs

Caire13, une association créée et financée par la Fondation Gims, est le premier réseau d'aide juridique et sociale gratuit au service de tous les travailleurs indépendants gravement malades.

Contact : 04 86 67 72 72

• Des ateliers gratuits destinés aux dirigeants

Diagnostic forme, Préserver son dos, Relaxation...
Information régulière par emailing

LE SPORT SANTÉ

Les bénéfices du sport pour la santé ne sont plus à démontrer et la pratique sportive s'inscrit dans les orientations de la stratégie nationale de santé et du plan national de santé publique.

En 2018, le GIMS a décidé de promouvoir le sport dans tous ses aspects : prévention, santé, plaisir, dépassement de soi, rencontres... En sensibilisant les salariés et les dirigeants aux bénéfices d'une pratique physique et sportive régulière, en encourageant les employeurs à l'intégrer dans leur politique de prévention des risques, en apportant des réponses et des exemples nos équipes espèrent diffuser les bonnes pratiques auprès du plus grand nombre.





La fondation GIMS

L'humain au centre des préoccupations du monde du travail.

FONDATION
GIMS **Maryse Leca**
SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE
fondationgims@gims13.com
www.gims13.com

La Fondation GIMS a été créée pour enrichir l'offre de prévention au travail, les missions du GIMS étant réservées aux seuls salariés. Elle met en place des dispositifs et des actions concrètes destinés en priorité aux travailleurs non salariés et aux jeunes, futurs actifs.

Une équipe pluridisciplinaire

Composée de spécialistes dans les domaines des Sciences Humaines et Sociales, la médecine, la culture, l'entreprise, elle mène une réflexion pour répondre aux problèmes posés par l'évolution rapide et les changements brutaux de la société.

Enjeux

- **Prévenir** les risques professionnels.
- **Accompagner** les personnes malades dans leur parcours professionnel.
- **Changer** les pratiques et les comportements.
- **Créer** des outils concrets et innovants.

Sous l'égide de la Fondation de France

Parce que ses valeurs sont en adéquation avec l'esprit qui nous anime et qu'elle offre les garanties d'une gestion rigoureuse et d'une totale transparence financière.

Nos actions

Aux côtés des chefs d'entreprise atteints de cancer avec La Fédération CAIRE et l'association CAIRE13 pour les Bouches-du-Rhône.

Depuis 2013, une démarche unique en France. L'objectif est d'accompagner gratuitement les chefs d'entreprise dans leurs démarches administratives, juridiques et sociales tout en favorisant le maintien et le retour à l'emploi grâce à un réseau de professionnels bénévoles. CAIRE13 est reconnue d'intérêt général.
www.caire13.org - 04 86 67 72 72

Aux côtés des jeunes, futurs actifs avec la structure marseillaise FRAEME, spécialiste de l'art contemporain.

Grâce à la mise en place d'ateliers d'art en Lycée d'Enseignement Professionnel depuis 2013, plus de 400 élèves ont bénéficié de ce dispositif mêlant sensibilisation à l'histoire de l'art, pratique artistique et prévention des risques au travail avec la complicité d'un artiste et d'un intervenant en prévention des risques professionnels.

Aux côtés des futurs dirigeants pour contribuer à lutter contre les risques psycho sociaux.

2019 : Une étape fondatrice avec le colloque à l'école EMD, école de management à Marseille.

En impliquant les écoles de commerce, la Fondation GIMS a pour ambition d'ouvrir des espaces de réflexion et d'échanges avec les futurs dirigeants pour faire de la qualité de vie au travail un élément constitutif de l'entreprise.

Des partenaires engagés à nos côtés

La Fondation GIMS agit grâce à la générosité de ses donateurs. Nous soutenir, c'est permettre le développement de structures et de projets, le financement de travaux de recherche en lien avec nos missions et contribuer à faire de la santé au travail pour toutes et tous une priorité sociétale.

Nous rejoindre

La loi sur le mécénat permet aux entreprises de déduire l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don consenti dans la limite de 0,5% de son chiffre d'affaire (avec report possible sur les cinq années suivantes de la déduction en cas de dépassement du seuil). Ainsi un don de 1000 euros aura un coût réel de 400 euros.

En vous associant à nos programmes, vous participerez à des actions concrètes en direction des chefs d'entreprises et des jeunes actifs. Vous aurez la possibilité de partager vos connaissances et votre expertise avec nos équipes afin de renforcer et de déployer nos interventions sur le terrain.

Contact : sigaud@gims13.com





GIMS
Groupement
Interprofessionnel
Médico-Social

Le Gims, votre partenaire qualité de vie dans l'espace professionnel.

Des compétences complémentaires

Des médecins formés en :

RADIOPROTECTION

TOXICOLOGIE

HYPERBARIE

NUTRITION

SPORT

Prise en charge des :

SALARIÉS INTÉRIMAIRES

SALARIÉS INB (Installation Nucléaire de Base)

SALARIÉS DES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS PRIVÉS

Les chiffres clés

70

70 ANS D'EXPÉRIENCE

10

CENTRES MÉDICAUX

16 000

ENTREPRISES SUIVIES

160 000

SALARIÉS SURVEILLÉS

50

ÉQUIPES MÉDICO-TECHNIQUES

1

FONDATION SOUS ÉGIDE



La santé au travail



Siège social

11 rue de la République - 13002 Marseille
Tel : 04 91 14 32 14 - Fax : 04 91 91 60 91
info@gims13.com
www.gims13.com - www.gims4u.com

Suivez-nous sur Facebook et LinkedIn

